

Cercle de Coopération des ONG de développement du Luxembourg

a.s.b.l.
13, av. Gaston Diderich
L – 1420 Luxembourg

Tél : +352 26 02 09 11
Fax : +352 26 02 09 26

www.cercle.lu
info@cercle.lu



Pour un monde solidaire
et responsable

Fair Politics ? Baromètre de la cohérence des politiques luxembourgeoises pour un développement équitable et durable.

Communiqué de presse, 4 octobre 2012.

Lancement du premier « baromètre de la cohérence des politiques luxembourgeoises pour un développement équitable et durable » avant la déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire de Mme Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et le débat devant la Chambre le 11 octobre 2012.

Résumé :

Le Cercle de Coopération des ONG de développement (« le Cercle ») publie un baromètre expliquant sept exemples d'incohérences des politiques luxembourgeoises par rapport au développement équitable et durable. Avec des avant-propos de Jean-Claude Juncker (premier ministre), Marie- Josée Jacobs (ministre de la Coopération), Lydie Err (médiatrice) et Francis Schartz (président du Conseil supérieur du développement durable).

Pourquoi cette publication ?

L'objectif de cette publication est d'informer le grand public sur le concept de la « cohérence des politiques pour le développement » qui, en fait, est une disposition légale et une obligation en faveur des droits de l'homme. Au delà de cette information, le baromètre vise à sensibiliser le grand public et les décideurs politiques sur des cas spécifiques d'incohérences entre les politiques luxembourgeoises par rapport au développement et à les mobiliser pour s'engager à ce que les politiques luxembourgeoises n'aillent pas à l'encontre des populations du Sud.

La cohérence des politiques par rapport au développement : qu'est-ce que c'est ? Tout d'abord, la cohérence est une question de bon sens. Cohérence des politiques signifie qu'une décision politique prise dans un domaine ne peut pas être en contradiction avec et sapé par des décisions prises dans d'autres domaines de la politique. Pour ne pas donner avec une main et reprendre avec l'autre. Et le concept de la cohérence des politiques pour le développement va plus loin : les politiques mises en oeuvre par un Etat doivent non seulement être cohérentes entre elles-mêmes, mais aussi avec la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la faim dans le monde !

Cela implique que les décideurs politiques doivent prendre en compte les besoins et intérêts des pays en voie de développement et de leurs populations dans toutes les décisions politiques – et pas seulement dans la politique de Coopération au développement.

Disposition légale et obligation de ne pas nuire.

La cohérence des politiques par rapport au développement est une obligation légale qui figure dans le Traité de Lisbonne et dans la nouvelle loi Coopération de juin 2012. Dans le traité de Lisbonne, les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à respecter cette cohérence des politiques, non pas en faveur des intérêts (économiques et autres) des Etats membres, mais en faveur du développement des pays et populations vulnérables. Au-delà de l'obligation légale, la cohérence des politiques pour le développement est aussi et surtout une reconnaissance que le développement et la lutte contre la pauvreté vont bien au-delà du transfert d'argent vers une obligation de ne pas nuire aux pays en voie de développement à travers nos politiques européennes et nationales.

Fonder les politiques luxembourgeoises sur le droit au développement de ces pays et populations, c'est donc l'inverse d'une approche humanitaire et de don. Cela se traduit par le soutien à la capacité de se développer, plutôt qu'à l'entretien d'une dépendance.

Sept exemples d'incohérences – une liste non exhaustive.

Les 7 exemples d'incohérences expliqués dans ce baromètre concernent la politique climatique, les agrocarburants, le Fonds de Compensation, les marchés publics, la promotion économique et le commerce extérieur, l'Alliance pour la Révolution Verte en Afrique et la spéculation financière sur des produits agricoles. Chaque cas est jugé par rapport à la prise de conscience et à l'action du Ministère concerné et du gouvernement entier en faveur d'un développement équitable et durable. Ce jugement est une appréciation des membres du forum politique du Cercle de Coopération.

Pour plus d'informations :
Christine Dahm, Secrétaire générale
Christine.dahm@cercle.lu
Téléphone : 26 02 09 11

www.ceracle.lu

Le texte complet du baromètre 2012 « Fair politics » peut être téléchargé sur le site :
www.fairpolitics.lu